

? La question au quotidien ? ?

Puis-je prendre le bus si je n'ai pas d'argent ?

La question du jour:
« Je dois prendre le bus (TEC) mais je n'ai pas d'argent ou que des grosses coupures, le chauffeur peut-il me laisser monter malgré tout ? »

- Le chauffeur n'est pas tenu de changer plus de 10 € (depuis ce 1^{er} février, avant c'était 5). S'il a le change pour plus, il peut le faire.

- Le transport est toujours possible si on dispose d'une pièce d'identité. Le voyageur peut alors demander un titre de transport spécial qui lui permet de payer par la suite.

- Mais ce ticket rempli dans le bus sera surtaxé de 2,50 €. Vous avez 7 jours pour payer (avant le 1^{er} février c'était 14), avant que cette surtaxe ne se transforme en amende de 50 €.

- Mais selon l'Association des clients des transports publics, le fait de remplir ce ticket prend du temps, ce qui peut amener certains chauffeurs à fermer les yeux. Insistez, car, en cas de contrôle, le voyageur devra payer une amende.

- L'association réclame également que l'accès aux transports en commun soit facilité, par exemple en permettant de payer via Proton.

- Elle propose aussi diverses solutions pour faciliter la vie des voyageurs : il faudrait multiplier les points de vente



Si vous n'avez pas d'argent ou un billet de plus de 10 €, vous payerez une surtaxe de 2,5 €.

en dehors pour éviter de perdre du temps dans le bus, informer avant la montée que le chauffeur n'est pas tenu au change de plus de 10 €, car après la montée, c'est trop tard pour prendre ses dispositions...

📞 www.actp.be et www.infotec.be et 081/322711 pour le TEC.

Retrouvez la question du jour

- ? En télé, du lundi au vendredi dès 18h55 sur La Une dans « Au quotidien ».

- ? En radio, du lundi au vendredi, entre 11h et 12h30 sur Vivacité dans « Appelez, on est là »

- ? Posez votre question : lecteurs@verslavenir.be ou par téléphone au 070/222.660